

**Résolution Christa Calpini et consorts concernant la votation du 1er juin 2008 sur
l'assurance-maladie**

Développement

Le Grand Conseil vaudois s'oppose avec force à l'article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance maladie" soumis à votation le 1er juin 2008.

L'acceptation de cet article entraînerait des conséquences extrêmement fâcheuses pour notre système de santé, notamment par le transfert aux assureurs des subventions publiques aujourd'hui versées aux hôpitaux et autres lieux de soins. Ce qui impliquerait :

- Une perte de la maîtrise des charges.
- Une atteinte au pouvoir démocratique des citoyens et des institutions.

De plus, cet article constitutionnel ouvre la porte à :

- Une diminution du catalogue des prestations remboursées par l'assurance de base.
- La suppression du libre choix du médecin, de l'hôpital ou du pharmacien.
- Une augmentation des forfaits à charge des assurés.

En outre, les éléments positifs de cet article, comme les subsides aux primes, la qualité, l'économicité et la transparence figurent déjà dans la loi.

C'est pourquoi, et au vu de l'importance des enjeux, le Grand Conseil vaudois invite les électrices et électeurs à rejeter cet article aussi néfaste qu'inutile.

Lausanne, le 15 avril 2008.

(Signé) *Christa Calpini et 68 cosignataires*